



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**MAISON
DES EXAMENS**

Service interacadémique
des Examens & Concours

ARRÊTÉ DEP-2026-221 PORTANT NOMINATION DU JURY DU CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE ARTS DE LA BRODERIE

La directrice du service interacadémique des examens et concours :

Vu les articles D 222-31 à D 222-33, D 337-22 à D 337-23 et D 337-158 du code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 19 juillet 1991 portant création du certificat d'aptitude professionnelle arts de la broderie ;

Vu l'arrêté rectoral conjoint DEP-2026-1002 nommant les présidents de jurys aux certificats d'aptitude professionnelle ;

- ARRÊTE -

Article 1 : Le jury d'admission du certificat d'aptitude professionnelle spécialité arts de la broderie pour la session 2026, dans les académies de Créteil, Paris et Versailles est ainsi constitué :

Présidente :

Madame Clothilde MENARD, professionnelle

Vice-président :

Monsieur Philippe BOUCAUD, enseignant

Enseignantes :

Madame Sandri BELMOKHTAR

Madame Aude BOMBE

Madame Claire BOUSQUET

Madame Ketty FLANDRINA

Madame Angélique MIRANDA

Madame Julie PETIT

Professionnelles :

Madame Galadriel ANDRAD

Madame Brinda CHAN LING

Madame Pascale DUCHENOT

Madame Cyrielle LECLERE

Madame Claire SARMADI

Madame Marie WATTIEZ

Article 2 : La Secrétaire générale du Service interacadémique des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil, le 05 juin 2026.

La directrice du service interacadémique
des examens et concours

Aurore COLLET